

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 DU BASSIN AUTERIVAIN  
 HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

**N° 49/2019**

**OBJET : Ecole de musique intercommunale Nicole Bonay - Adoption de la tarification pour la saison 2019-2020**

**L'an deux mille dix-neuf et le 5 mars à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge DEMANGE.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Serge BAURENS donne procuration à M. Serge DEMANGE, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Michel COURTIADÉ à M<sup>me</sup> Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Nadine BARRE, Messieurs Philippe FOURMENTIN et René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Patrick CASTRO a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'il convient d'approuver les tarifs de l'école de musique intercommunale, gérée en régie directe, pour la période allant de septembre 2019 à aout 2020.

Il rappelle également que les tarifs ont été établis en tenant compte des ressources des ménages afin de permettre l'accès de ce service au plus grand nombre avec possibilité d'accueil de personnes extérieures au territoire selon un tarif modulé.

Monsieur le Vice-Président indique que la communauté de communes peut réévaluer ces tarifs et propose d'appliquer une augmentation de 2%, arrondi à l'entier, par rapport aux tarifs 2018/2019.

Monsieur le Vice-Président propose la tarification 2019-2020 suivante :

	Territoire CCBA				Hors territoire CCBA
	QF1 (0-300)	QF2 (301-540)	QF3 (541-690)	QF4 (691 et +)	
	Tarif 2019-2020	Tarif 2019-2020	Tarif 2019-2020	Tarif 2019-2020	Tarif 2019-2020
<b>Formation générale et Parcours Personnalisé</b>	<b>204.00 €</b>	<b>235.00 €</b>	<b>270.00 €</b>	<b>305.00 €</b>	<b>516.00 €</b>
<b>Instrument sup.</b>	<b>112.00 €</b>	<b>128.00 €</b>	<b>148.00 €</b>	<b>168.00 €</b>	<b>284.00 €</b>
<b>Eveil</b>	<b>92.00 €</b>	<b>112.00 €</b>	<b>137.00 €</b>	<b>158.00 €</b>	<b>268.00 €</b>
<b>Pratique collective seule</b>	<b>46.00 €</b>	<b>56.00 €</b>	66.00 €	<b>78.00 €</b>	<b>133.00 €</b>
<b>Prépa bac seule</b>	<b>92.00 €</b>	<b>112.00 €</b>	<b>137.00 €</b>	<b>158.00 €</b>	<b>268.00 €</b>

	Tarif 2019-2020	
Frais d'inscription par famille	29.00 €	
Frais de vignettes par élève (sauf éveil)	7.00 €	
Réduction	2ème élève	-15%
	3ème élève	-30%
	4ème élève	-45%

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**ADOpte** la tarification 2019-2020 de l'école de musique intercommunale Nicole BONAY tel que présenté ci-dessus,  
**CHARGE** Monsieur le Président de mettre en œuvre les modalités de facturation et d'encaissement correspondantes au budget général 2019 et au budget général 2020 de la communauté de communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS